

SOMMAIRE

1. MOT DE BERNARD BARTOLINI DE LA FONDATION DU PATRIMOINE
2. DANS UN CONTEXTE DE SOUHAIT DE VALORISATION PATRIMONIALE ET CULTURELLE
3. LA MISE EN SECURITE DU BATIMENT DIT DE LA TURBINE A MANOSQUE

Pour tout renseignement :

ASSOCIATION SYNDICALE DU CANAL DE MANOSQUE

TÉL. : 04 92 74 39 34 / FAX : 04 92 73 21 30

E-mail : info@canaldemanosque.com

www.canaldemanosque.com



SOUTENIR LA MISE EN SECURITE
DU BATIMENT DE LA TURBINE ET
FAIRE UN DON EN LIGNE :

www.fondation-patrimoine.org/77981



"MOT DE BERNARD BARTOLINI DE LA FONDATION DU PATRIMOINE"

Avec l'originalité de son système décentralisé, la Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, œuvre au plus près de la sauvegarde du patrimoine local dans chacune des régions de France.

La Fondation du Patrimoine, à but non lucratif, poursuit deux grands objectifs :

- la restauration et la valorisation de notre patrimoine de proximité
- la transmission des savoir-faire artisanaux qui s'y attachent

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, la délégation départementale est créée en 1998. En 2002, une permanence est créée avec le soutien de la Chambre de Commerce et d'Industrie à Digne. Elle s'appuie sur un réseau de 6 bénévoles répartis sur le terrain.

De multiples acteurs locaux reconnaissent ainsi le soutien apporté aux propriétaires privés ou publics par la Fondation : la Délégation départementale agit de concert avec le Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence, l'UDAP (Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine), les Communes et Communautés de communes, le

Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère ainsi que les associations du patrimoine. S'ajoute à cet élan l'apport du mécénat issu des entreprises privées.

Le projet de réhabilitation du bâtiment de la Turbine s'inscrit dans le patrimoine contemporain, à ce titre, il mérite toute notre attention et permet de sauvegarder ce lieu de mémoire.

Cette mémoire, il faut la préserver, la transmettre afin de laisser la trace d'un passé récent.

En maintenant en état le bâtiment de la Turbine nous lui donnons une deuxième vie que vous devez vous approprier par des actions culturelles et sociales. Sa restauration s'avère nécessaire pour maintenir ses objectifs.

Grâce à la mobilisation des citoyens et des entreprises locales, le mécénat populaire accompagne efficacement l'effort porté par le Canal de Manosque dans la restructuration du bâtiment.

Nous avons besoin de votre aide pour réussir cette opération. Le département des Alpes-de-Haute-Provence a un patrimoine exceptionnel. Celui du bâtiment de la Turbine a toute sa place.

DANS UN CONTEXTE DE SOUHAIT DE VALORISATION PATRIMONIALE ET CULTURELLE

Après un premier contrat de canal mis en œuvre de 2009 à 2019, dont les résultats ont été très satisfaisants, l'Association Syndicale du Canal de Manosque (ASCM) mène depuis 2020 un deuxième contrat de canal riche et ambitieux.

Cet outil opérationnel s'intéresse à l'ensemble des enjeux et thématiques autour du canal et de la ressource en eau et s'articule autour de cinq axes.

L'axe n° IV s'intéresse à la valorisation patrimoniale, culturelle et récréative. Les objectifs sont :

- De favoriser la visibilité du canal de Manosque, de son rôle, de ses fonctions et de ses aménités,
- De sensibiliser la population locale, les scolaires et les visiteurs du territoire aux enjeux de la gestion concertée de la ressource en eau par les canaux, dans ce territoire provençal de moyenne Durance,
- De travailler, avec les collectivités, sur la mobilité douce qui s'exerce sur les berges du canal, en cohérence avec les usages premiers du canal et en tenant compte des enjeux de sécurité.

Des projets ont été définis et certains ont été engagés. A titre d'illustrations :

- Des panneaux d'information sur le canal de Manosque ont été implantés au niveau de la

portion du canal maître qui a été ouverte à la mobilité douce sur la commune de Volx.

- Les interventions pédagogiques menées dans le cadre du premier contrat de canal, par le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement Alpes Provence, ont remporté un vif succès. Ce dispositif « A l'école des canaux » sera reconduit au moins sur les années scolaires 2022/2023 et 2023/2024. Il sera destiné aux élèves du primaire et du collège. Il comprendra 3 demi-journées par classe.
- Des visites grand public sont projetées avec l'appui d'associations du territoire.
- Dans le cadre du parcours régional qui sera associé au projet de musée provençal de l'eau que porte la Société du Canal de Provence, l'ASCM réfléchit à la mise en place d'un programme d'aménagement à vocation pédagogique.
- L'ASCM porte un projet patrimonial d'ampleur au regard de ses moyens, qu'elle souhaite vous présenter en détail dans le cadre de l'article suivant. Le canal est un élément majeur du patrimoine historique, architectural et culturel local, qui a façonné le territoire et les paysages. Il comprend de nombreux ouvrages d'art, témoignant de la fin du 19^{ème} siècle et du début du 20^{ème} siècle, du savoir-faire architectural et de la culture de l'eau de l'époque. L'ASCM porte actuellement son attention sur le bâtiment de la turbine situé quartier Saint-Martin à Manosque.

LA MISE EN SECURITE DU BATIMENT DE LA TURBINE A MANOSQUE

UN SITE PROPICE A LA SENSIBILISATION SUR LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Les diverses installations hydrauliques, anciennes ou récentes, en fonctionnement ou désaffectées, présentent sur le site situé quartier Saint-Martin à Manosque en font un lieu propice pour voir et comprendre le fonctionnement du système hydraulique, les enjeux passés et actuels de la gestion provençale de l'eau, la prouesse technique de construction du canal, ses évolutions et son adaptation au changement climatique.



Canal maître, dans le rocher, avec sa chute de 5 mètres, auquel s'adosse le bâtiment hébergeant la turbine

Par ailleurs, ce site présente, en plus d'un réel intérêt didactique, un intérêt esthétique car il est adossé au rocher et offre à la vue un large panorama sur le paysage manosquin. Il a également l'avantage d'être facilement accessible en se situant à Manosque

UNE ANCIENNE USINE ELECTRIQUE ET HYDRAULIQUE EN MAUVAIS ETAT

Ce site nécessite, en premier lieu, de sécuriser le bâtiment dit de la Turbine qu'il supporte et qui présente des désordres d'importance.

En effet, ce site comprend un bâtiment du début du 20^{ème} siècle qui héberge une turbine d'envergure. Elle a utilisé la force motrice de la chute d'eau riveraine constitutive du canal maître.



La turbine, encore en place

Ce bâtiment forme un ensemble cohérent avec les équipements hydrauliques adjacents.

Cependant, il va disparaître par effondrement progressif sans intervention rapide.

QUELQUES ELEMENTS HISTORIQUES

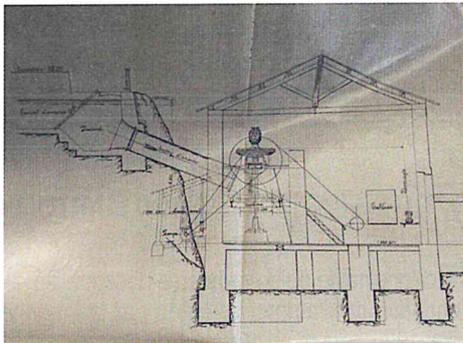
La construction du canal de Manosque a débuté en 1881, suite à la parution de la loi du 7 juillet 1881 le déclarant d'utilité publique.

Le canal maître qui présente la pente la plus faible possible, de 0,4 m au kilomètre dans les secteurs courants, pour être implanté à la côte altimétrique la plus élevée possible, en vue de desservir gravitairement le territoire le plus grand possible, a dû, au lieu-dit Saint-Martin à Manosque, traverser le rocher en place. Il présente alors, en ces lieux, une chute d'environ 5 mètres.

En 1888, la ville de Manosque émet une première demande en vue de disposer de la concession de cette chute d'eau pour concevoir de l'éclairage public.

Une fois l'Association Syndicale du Canal de Manosque constituée, et alors que la concession de l'éclairage public communal est attribuée à l'entrepreneur Monsieur SOULET Marius, qui dispose alors seulement d'une machine à vapeur pour fournir l'électricité nécessaire à l'éclairage public et attend de pouvoir installer une usine électrique sur la chute d'eau de Saint-Martin, l'Etat donne son accord à condition d'élever en priorité un volume d'eau suffisant dans des bassins situés au-dessus, en vue d'alimenter les quartiers de Saint-Alban et du Collège de Manosque par des rigoles supplémentaires ainsi que le centre ancien de Manosque (fontaines, eau domestique, nettoyage des rues, ...).

Un projet de règlement précisant les conditions définitives d'utilisation de la chute d'eau est établi et la construction de l'usine débute en 1906.



Plan d'origine de l'usine, présent aux archives départementales de Digne-les-Bains (date inconnue)



Bâtiment de la turbine vue depuis la tête aval du siphon qui traverse le ravin de Drouille

Dès la mise en service, il est constaté que, si le débit d'eau du canal de Manosque disponible au droit de la chute permet de rehausser à une côte altimétrique supérieure suffisamment d'eau pour alimenter les bassins édifiés et assurer la desserte en eau de nouvelles surfaces, il n'est pas suffisant pour produire de l'électricité.

Cette impossibilité conduit au rachat de l'usine par l'ASCM, qui se concrétise en 1921.

La turbine a permis pendant de nombreuses années de desservir un territoire supplémentaire en eau brute, avant d'être remplacée par une pompe.

Les équipements d'origine sont toujours en place.

L'AVANCEMENT DU PROJET DE MISE EN SECURITE DU BATIMENT DE LA TURBINE

L'ASCM a fait réaliser une étude de diagnostic et d'avant-projet de la sécurisation du bâtiment, aujourd'hui terminée, après avoir retenu un groupement composé d'un architecte du patrimoine, M. CARON, et du bureau d'études Structures I2C représenté par M. QUEFFELEC. Les études de projet ont également été réalisées.

Le montant des travaux se porte à 219 349 € H.T. L'obtention de financements conditionne la poursuite du projet.

LES TRAVAUX NECESSAIRES

Des désordres d'importance sont constatés :

- La toiture traditionnelle en tuiles canal est dans un état très médiocre, générant des infiltrations d'eaux pluviales
- Les éléments de second-œuvre sont très détériorés et vétustes (cloisons, faux-plafond)
- L'ensemble des ouvertures, fenêtres et volets sont en mauvais état
- Des fissures verticales conséquentes sont présentes sur les murs extérieurs
- Le plancher séparant les deux niveaux est en très mauvais état, troué par endroits
- Des zones d'humidité sont constatées

Les travaux portent sur :

- La restitution d'une couverture étanche avec réfection de la charpente, isolation des combles et chaulage du plancher bois
- La reprise et le remplacement des ouvrants
- Le remaillage – coulinage et la restitution de l'étanchéité des maçonneries
- La création de deux chaînages
- La restitution du plancher intermédiaire
- La purge des éléments instables, dépose et évacuations des cloisons intérieures et du faux-plafonds
- La sécurisation du bassin de dissipation sous la turbine
- La démolition du bâtiment en ruine riverain (ancien transformateur électrique)

LE FINANCEMENT DU PROJET

C'est un projet d'importance, que l'ASCM ne peut porter seule et qui nécessite des financements, sans lesquels elle ne pourra pas continuer le projet.

L'ASCM a fait appel à la Fondation du patrimoine, créée par la loi du 16 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par le décret du 18 avril 1997, qui s'attelle à préserver et à mettre en valeur le patrimoine local en péril. Elle a lancé une campagne d'appel aux dons pour financer le projet de l'ASCM.

FONDATION
DU PATRIMOINE
SOUTENIR LE PROJET ET FAIRE UN DON EN LIGNE :
www.fondation-patrimoine.org/77981

Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt à hauteur de 66 % pour les particuliers.

COMITE DU PATRIMOINE MANOSQUIN

Les adhérents du Comité du Patrimoine Manosquin se sont retrouvés le 29 mars dernier pour une promenade thématique autour du canal de Manosque, depuis la Tuilerie jusqu'au siphon Saint-Martin. Une visite de la turbine de la chute du Largue était prévue l'après-midi.

Mme Chapis, directrice adjointe de l'ASCM, nous a accompagnés en commentant ces deux visites et a répondu aimablement à nos questions.



Participants auprès des bassins alimentés à partir du canal maître, grâce à la turbine puis et à une pompe

Notre association, très sensible à la sauvegarde du patrimoine, a déploré le très mauvais état du bâtiment de la turbine Saint Martin, ouvrage historique, menacé de disparaître et qui n'a pas pu être visité.

Il est vrai que ce bâtiment, une fois restauré et sécurisé, aura un intérêt pédagogique en sensibilisant sur l'énergie et sur la gestion de l'eau en Provence.

Il resterait une belle image du Patrimoine Manosquin.

Michel MARTINET, Président